

Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques

Trente-neuvième session
Genève, 23 – 26 avril 2018

RÉSUMÉ PRÉSENTÉ PAR LE PRÉSIDENT

adopté par le comité

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : OUVERTURE DE LA SESSION

1. Mme Wang Binying, vice-directrice générale de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), a ouvert la trente-neuvième session du Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT) et souhaité la bienvenue aux participants au nom du Directeur général.
2. M. David Muls (OMPI) a assuré le secrétariat du SCT.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉLECTION D'UN PRÉSIDENT ET DE DEUX VICE-PRÉSIDENTS

3. M. Adil El Maliki (Maroc) a été réélu président. M. Alfredo Carlos Rendón Algara (Mexique) et M. Simion Levitchi (République de Moldova) ont été réélus vice-présidents.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4. Le SCT a adopté le projet d'ordre du jour (document SCT/39/1 Prov.5).

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DU PROJET DE RAPPORT DE LA TRENTE-HUITIÈME SESSION

5. Le SCT a adopté le projet de rapport de la trente-huitième session (document SCT/38/6 Prov.).

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS

Traité sur le droit des dessins et modèles (DLT)

6. Le président a rappelé que "l'Assemblée générale [2017] de l'OMPI a décidé que, à sa prochaine session en 2018, elle poursuivra l'examen de la question de la convocation d'une conférence diplomatique pour l'adoption du traité sur le droit des dessins et modèles (DLT), pour la fin du premier semestre de 2019."

7. Le président a indiqué en conclusion que le DLT resterait inscrit à l'ordre du jour du SCT et que le comité devrait se conformer à la décision de l'Assemblée générale. Le président a déclaré que les dernières divergences de vues concernant la convocation d'une conférence diplomatique avaient été en partie résolues durant la session de l'Assemblée générale de l'OMPI [en 2017] et a exhorté tous les États membres à concerter leurs efforts et à faire preuve de toute la souplesse nécessaire afin de pouvoir surmonter ces derniers obstacles.

Dessins et modèles d'interfaces utilisateurs graphiques, d'icônes et de polices/fontes de caractères

8. Le SCT a examiné les documents SCT/39/2 et SCT/39/3. Il a pris note avec satisfaction de l'exposé présenté par la délégation de la France sur le "Programme de convergence 6 de l'Union européenne : représentation graphique d'un dessin ou modèle".

9. Après un échange de vues, le SCT a pris la décision suivante :

– Il serait souhaitable de poursuivre les travaux sur certaines questions recensées dans les documents SCT/39/2 et SCT/39/3, notamment en ce qui concerne les propositions 1, 3, 9 et 10 figurant dans le document SCT/39/3, alors que les questions relatives aux nouveaux dessins et modèles technologiques pourraient être examinées ultérieurement.

– Le Secrétariat invitera les membres, les organisations intergouvernementales de propriété intellectuelle dotées du statut d'observateur¹ et les organisations non gouvernementales (ONG) accréditées à soumettre des contributions supplémentaires, y compris des questions détaillées au sujet desquelles elles voudraient des réponses, concernant 1) l'exigence d'un lien entre les dessins et modèles d'interfaces utilisateurs graphiques, d'icônes et de polices/fontes de caractères et l'article ou le produit et 2) les méthodes autorisées par les offices pour la représentation des dessins et modèles animés.

– Cette invitation sera envoyée par le Secrétariat au plus tard le 15 juin 2018 et les contributions et les questions des membres, des organisations intergouvernementales de propriété intellectuelle dotées du statut d'observateur et des ONG accréditées devront parvenir au Secrétariat au plus tard le 20 août 2018.

¹ C'est-à-dire les organisations qui, en vertu de leur traité constitutif, sont chargées de la protection des droits de propriété industrielle.

- Le Secrétariat établira un projet de questionnaire sur la base des contributions et des questions reçues, pour examen par le SCT à sa prochaine session.
- À sa prochaine session, le SCT procédera à un nouvel échange de vues sur des questions connexes, telles que les autres nouveaux dessins et modèles technologiques.

Informations actualisées des États membres concernant le service d'accès numérique aux documents de priorité (DAS)

10. Le SCT a pris note des progrès réalisés dans le cadre de la mise en œuvre du service DAS concernant les dessins et modèles industriels, par les membres ainsi que par le Secrétariat.

11. Tout en continuant d'encourager les membres à faire une utilisation plus large du service DAS pour les dessins et modèles industriels comme pour les marques, le président a indiqué en conclusion que le SCT ferait à nouveau le point sur les progrès réalisés à cet égard.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : MARQUES

Protection des noms de pays contre leur enregistrement et leur utilisation en tant que marques

12. Le président a pris note de la satisfaction du SCT à l'égard de la séance d'information sur les noms de pays.

13. Le président a prié le Secrétariat d'établir un document résumant les différentes pratiques d'examen concernant les marques composées en tout ou en partie de noms de pays, présentées par les conférenciers à cette séance d'information.

14. En ce qui concerne le document SCT/39/8 Rev.2, un certain nombre de délégations ont fait part de leurs vues initiales. Le document SCT/39/9 a été présenté. Les discussions se sont poursuivies sur le document SCT/32/2.

15. Le président a indiqué en conclusion que le SCT poursuivrait les discussions approfondies sous ce point de l'ordre du jour à sa prochaine session.

Dénominations communes internationales (DCI) pour les substances pharmaceutiques

16. Le SCT a pris note du document SCT/39/4.

17. Le président a prié le Secrétariat de présenter un rapport sur l'état d'avancement de l'incorporation des données sur les DCI dans la base de données mondiales sur les marques à sa prochaine session.

Informations actualisées sur les aspects du système des noms de domaine relatifs aux marques

18. Le SCT a examiné le document SCT/39/5 et a prié le Secrétariat de tenir les États membres informés de l'évolution future du système des noms de domaine.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES

19. Le SCT a examiné les documents SCT/39/6 Rev., SCT/39/6 Rev. Corr. et SCT/39/7.
20. Le SCT a salué le travail accompli par le Secrétariat en ce qui concerne les documents SCT/39/6 Rev. et SCT/39/6 Rev. Corr., qui lui avait permis d'établir la version finale des questionnaires.
21. Conformément à son programme de travail sur ce point de l'ordre du jour, le SCT est convenu de procéder de la manière suivante :
- Le Secrétariat enverra aux membres et aux organisations intergouvernementales de propriété intellectuelle dotées du statut d'observateur, d'ici au 11 juin 2018, un premier questionnaire sur les systèmes nationaux et régionaux susceptibles d'assurer une certaine protection aux indications géographiques et un second questionnaire sur l'utilisation licite ou illicite des indications géographiques, des noms de pays et des noms géographiques sur l'Internet et dans le système des noms de domaine. Ces questionnaires, dans le format convenu, seront mis à la disposition des membres et des organisations susmentionnées sur papier et en ligne.
 - Les réponses des membres et des organisations susmentionnées devront parvenir au Secrétariat au plus tard le 10 septembre 2018. Pour des raisons d'efficacité, l'utilisation de la version en ligne des questionnaires est encouragée pour fournir les réponses.
 - Le Secrétariat publiera, au plus tard le 15 octobre 2018, un document compilant les réponses aux questionnaires qui sera examiné par le SCT à sa prochaine session.

DIVERS

22. Afin de pouvoir disposer de suffisamment de temps pour débattre en profondeur des thèmes relatifs aux dessins et modèles industriels, aux marques et aux indications géographiques inscrits à l'ordre du jour, le SCT a décidé que sa prochaine session durera cinq jours (du 12 au 16 novembre 2018).

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : RÉSUMÉ PRÉSENTÉ PAR LE PRÉSIDENT

23. Le SCT a approuvé le résumé présenté par le président figurant dans le présent document.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : CLÔTURE DE LA SESSION

24. Le président a prononcé la clôture de la session le 26 avril 2018.

[Fin du document]